

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Quelles questions pose la m*rt de Nahel à Nanterre, eau gâchée en France, vente record...Actus du jour

Naël 17 ans est décédé dans une voiture à Nanterre en région parisienne après s'être fait tirer dessus par un policier lors d'un contrôle routier.

Ce drame a suscité une vive émotion en France ces dernières heures, mais aussi de la colère et des tensions dans certaines villes.

Il y a donc énormément de questions qui se posent, bien entendu, on va prendre le temps de les aborder aujourd'hui,

une par une en évitant pour autant toute polémique ou tout débat périlleux, alors qu'un tel drame s'est produit il y a peu de temps.

C'est donc le sujet à la une des actualités du jour aujourd'hui.

Ce mardi matin à 9h15, un jeune de 17 ans, Naël est donc décédé au volant d'une voiture.

Dans les vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux, on le voit contrôlé par deux policiers, dont un qui a une arme à la main dans sa direction.

La voiture accélère ensuite et c'est à ce moment-là que le policier tire.

La voiture s'est ensuite encastrée dans un poteau et le conducteur est décédé quelques minutes plus tard,

atteint d'une balle au thorax, malgré l'intervention du samu qui lui a fait un massage cardiaque.

A noter qu'en plus du conducteur, deux autres personnes étaient dans la voiture,

l'un des passagers a été placé en garde à vue, puis a été relâché mardi après-midi, et l'autre a pris la fuite.

Alors, selon la première version des policiers, l'adolescent était en train de foncer sur les agents, ce qui les aurait poussé à ouvrir le feu.

Mais par la suite, et alors que la vidéo semble contredire cette première version des policiers, ils ont ensuite changé de version, déclarant simplement que le conducteur avait accéléré après s'être arrêté dans un premier temps.

Alors, l'un des avocats de Naël et de sa famille, maître Yacine Bouserou, dément l'idée que le conducteur aurait foncé sur les policiers.

Par ailleurs, il a déclaré au parisien qu'il ne fait, selon lui, aucun doute,

sur le fait que l'intention du policier était de donner la mort, car on entendrait dans l'une des vidéos, un policier dire à Naël, je vais te mettre une balle dans la tête.

Autre élément que l'on sait pour l'instant, selon les premiers éléments de l'enquête rapportés par une source policière,

cité notamment par Sud-Ouest ou encore par TF1, la voiture, qui était une Mercedes AMG,

avait été louée et plusieurs infractions au code de la route avaient été commises,

c'est ce qui aurait provoqué son contrôle par les policiers en premier lieu.

Je le disais, le jeune de 17 ans qui a été tué dans ce drame s'appelle Naël, il avait 17 ans, il était livreur de pizza.

Il vivait seul avec sa mère à Nanterre, il était déjà connu des services de police pour plusieurs infractions,

comme conduite sans permis ou encore un refus d'obtempérer, autrement dit donc le fait de refuser de s'arrêter lors d'un contrôle,

mais pour autant, il n'avait pas de casier judiciaire selon l'avocat de sa famille,

contrairement donc à ce que certaines personnes ont pu véhiculer ces dernières heures.

Alors que c'est-on maintenant du policier qui a tiré et que risque-t-il ?

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Quelles questions pose la m*rt de Nahel à Nanterre, eau gâchée en France, vente record...Actus du jour

Il vient le policier qui a tiré sur Naël est un agent de 38 ans, membre de la compagnie territoriale de circulation et de sécurité routière du 92, il travaille en général à Motto, il est décrit comme expérimenté par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin,

Gérald Darmanin qui assure qu'il n'avait pas de difficultés particulières dans son dossier administratif.

Il est actuellement en garde à vue, il est interrogé par l'IGPN, la police des police pour homicide volontaire,

autrement dit le fait de provoquer volontairement la mort de quelqu'un.

Selon une source proche du dossier qui a été citée par BFMTV,

la garde à vue de ce policier devrait être prolongée et durer jusqu'à jeudi matin.

Alors maintenant qu'elles vont être les poursuites et que risque le policier ?

En matière de poursuites, eh bien maître Yacine Bouserou qui est donc l'avocat de la famille de Naël a indiqué que deux plaintes seraient déposées, une première plainte pour homicide volontaire contre le policier qui a tiré.

Concrètement dans ce cadre-là, s'il y a une mise en examen et un procès, il risque jusqu'à 30 ans de prison

et dans la même plainte, son collègue aussi est visé pour complicité d'homicide volontaire.

Ce qui fait qu'il y a ce dépôt de plainte pour complicité d'homicide volontaire.

C'est les mots choutelues qui auraient été prononcées par le second policier selon cet avocat.

C'est donc la première plainte et la seconde plainte déposée par la famille.

C'est une plainte pour faux en écriture publique à l'encontre des policiers.

En effet, les policiers ont donc affirmé que l'adolescent avait essayé de commettre un homicide en tentant de les percuter.

Une version donc que la famille est steam-contredite, notamment par les vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux.

Là-dessus, donc, des enquêtes ont été ouvertes.

Alors ce drame est survenu lors d'un contrôle routier et ce qui s'apparente à un refus d'obtempéré avec le conducteur Naël donc qui accélère alors qu'il est contrôlé.

Le refus d'obtempéré, c'est donc lorsqu'un conducteur refuse de se soumettre à un contrôle de police, de gendarmerie ou alors de douane.

C'est infraction et pénis d'un an de prison et de 7500 euros d'amende.

Et ce que dit la loi, c'est que dans ce genre de situation, les forces de l'ordre peuvent décider de suivre le véhicule pour tenter de le stopper

ou alors simplement noter la plaque d'immatriculation pour le laisser ensuite partir et poursuivre éventuellement des démarches.

Mais alors, et c'est là un point central que vient faire l'usage d'une arme ici lors de ce contrôle.

En fait, depuis une loi de 2017, les forces de l'ordre peuvent tirer sur un véhicule, je cite, dont les occupants sont susceptibles de perpétrer dans leur fuite des atteintes à leur vie ou alors à leur intégrité physique ou à celle d'autrui.

C'est ce qu'indique le code de la sécurité intérieure.

Le texte précise que l'usage d'armes n'est autorisé qu'en cas d'absolu nécessité et de manière strictement proportionnée.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Quelles questions pose la m*rt de Nahel à Nanterre, eau gâchée en France, vente record...Actus du jour

Concrètement, il faudrait donc que le conducteur menace physiquement la vie d'un agent de police ou alors qu'une personne risque d'être blessée en cas de fuite.

Il faut savoir que cette loi qui a été instaurée pour faire face notamment aux attentats fait débat. Elle est accusée d'avoir entraîné une augmentation de violence.

Là-dessus, on aura l'occasion d'en reparler plus en détail dans les prochains jours.

Alors, vous l'avez compris, une enquête est en cours, mais en se basant sur les vidéos diffusées, beaucoup y compris au sein du gouvernement mettent en cause ce geste de la part du policier.

Alors maintenant rapidement qu'elles ont été les réactions politiques, elles ont été nombreuses. Le président de la République a réagi ce mercredi matin depuis Marseille.

Il a déclaré notamment que rien ne justifie la mort d'un jeune, jugeant donc cet acte inexplicable et inexcusable.

Je cite toujours dans un tel contexte, il faut de l'affection et du respect pour le jeune Naël et sa famille.

De son côté, la première ministre, Elisabeth Bourne, a été interpellée cet après-midi par le Sénat et elle a jugé que l'intervention policière n'était je cite, manifestement pas conforme aux règles.

Et règles, c'est donc a priori celle qu'on évoquait tout à l'heure.

Il y a aussi eu évidemment d'autres réactions politiques.

Le leader de la France Insoumise Jean-Luc Mélenchon a dénoncé sur Twitter une police incontrôlée par le pouvoir

qui discrédite l'autorité de l'État.

Du côté du Rassemblement national, et bien la présidente du groupe à l'Assemblée nationale Marine Le Pen

a d'abord dénoncé les propos du président dans la République Emmanuel Macron

et l'estime en fait que c'est à la justice de savoir si cet acte est je cite inexplicable et inexcusable et elle a surtout appelé à respecter la présomption d'innocence et à voir donc ce que dit l'enquête.

Ça c'est donc sur les réactions politiques.

Maintenant beaucoup de personnalités ont aussi pris la parole.

Le footballeur Kilian Bapé a par exemple tweeté je cite « J'ai mal à ma France »

« L'acteur Omarci espère qu'une justice digne de ce nom honore la mémoire de cet enfant »

De nombreux artistes, notamment des rappeurs, se sont aussi exprimés.

C'est le cas du rappeur SCH ou encore PLK.

Autre élément, et je vous en ai déjà parlé sur Instagram ou encore sur TikTok,

des tensions ont aussi éclaté ce mardi dans plusieurs villes en région parisienne.

Un incendie, c'est notamment déclaré dans la mairie du quartier de Val-Fouré à Mont-la-Joli, dans les Iglines.

Des images ont montré aussi des tirs de fleurs-artifices,

ainsi que des incendies de voitures, de poubelles et d'abribus.

Au total, 31 personnes ont été interpellées, 24 forces de l'ordre ont été blessées,

une quarantaine de voitures ont été brûlées selon le ministère de l'Intérieur

qui prévoit de déployer 2000 policiers ce mercredi soir contre 350 ce mardi soir.

En tout cas, dernier élément important, une marche blanche est prévue ce jeudi à 14h à Nanterre devant la préfecture.

C'est ce qu'a annoncé la mère de Naël.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Quelles questions pose la m*rt de Nahel à Nanterre, eau gâchée en France, vente record...Actus du jour

Voilà, j'en suis conscient, ça fait énormément d'information, mais ça me semblait important de prendre ce temps aujourd'hui et d'en parler plus en détail aujourd'hui.

Evidemment, je vous tiendrai au courant dans les prochains jours, dans ce format des actualités du jour sur YouTube et en podcast, mais aussi sur Instagram.

Forcément, sur Instagram, on peut être beaucoup plus réactifs dans les contenus.

Je vous laisse avec blanche pour les actualités en bref et je reviens juste après.

Merci Hugo et salut tout le monde !

On commence avec une première actue.

20% d'eau serait perdue en France dans les fuites, selon l'association de consommateurs UFC que choisir.

En gros, ça équivaut en moyenne à 1l d'eau sur 5, qui serait perdue à cause des canalisations défectueuses.

Concrètement, ça revient à 1 milliard de mètres cubes d'eau gaspillés par an.

Pour vous donner une idée, c'est la consommation annuelle cumulée de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Nice.

Pour l'UFC que choisir, il est urgent de mettre en place, je cite, un véritable plan de rénovation des réseaux d'eau en France pour lutter contre les fuites, étant donné que les périodes de sécheresse devraient se multiplier en France avec les années, mais aussi pour éviter aux consommateurs de payer pour de l'eau non utilisée.

Deuxième actue, 26 Ougandais et 5 associations françaises et Ougandaises ont lancé une nouvelle action judiciaire en France pour demander réparation à total énergie pour les préjudices causés selon eux par le méga projet de total en Ouganda.

On vous en a déjà parlé sur la chaîne.

On parle ici des projets Tilinga et EACOP

qui prévoient la construction d'un immense oléoduc de plus de 1400 km de long transportant du pétrole à travers l'Ouganda et la Tanzanie à l'est de l'Afrique et la construction de plus de 400 puits de pétrole.

Les ONG accusent total d'avoir violé des droits humains dans le cadre de ces deux projets qui, en plus d'être une catastrophe écologique,

auraient mené au déplacement de plus de 118 000 personnes en Ouganda et en Tanzanie.

Des personnes privées de la libre utilisation de leur terre

et ceux pendant plus de trois ou quatre ans

qui auraient notamment conduit à des situations

de grave pénurie alimentaire dans certaines familles.

Troisième actu, plus de 7 Français sur 10

disent ressentir le dérèglement climatique dans leur quotidien

selon le baromètre de la Fondation pour la nature et l'homme publié ce mardi.

Autre chiffre intéressant, 4 Français sur 10

auraient déjà pensé à déménager à cause du dérèglement climatique

et notamment à cause de la pollution, du manque d'eau, des risques d'incendie ou d'inondation.

[Transcript] Les actus du jour - Hugo Décrypte / Quelles questions pose la m*rt de Nahel à Nanterre, eau gâchée en France, vente record...Actus du jour

Alors face au changement climatique, un tiers des personnes interrogées disent se sentir impuissantes et c'est le 9% disent rester optimistes. Mais on peut quand même noter que 77% des Français interrogés ont dit avoir modifié leurs habitudes de vie ces dernières années pour protéger la biodiversité et le climat.

Quatrième actu, les ONG Food Watch et Zero Waste France menacent de poursuivre en justice les marques qui ne remplissent pas entièrement leur paquet de nourriture. Elles dénoncent notamment des pratiques mensongères pour les consommateurs mais aussi une aberration écologique. Parmi ces marques, on retrouve notamment la marque Dacobello dont les paquets de noisettes contiennent 68% de vide mais aussi les raviolis Rana ou encore les carrés de chocolat côte d'or dans lesquels on retrouve 60% de vide. Les ONG expliquent que ces emballages ne respectent pas le code de l'environnement qui stipule que les emballages doivent être conçus, fabriqués et commercialisés en réduisant au mieux leur impact écologique. Elles laissent donc 30 jours aux entreprises pour changer leurs emballages sinon elles saisiront la justice.

Dernier actu, le tableau La Dame à l'Éventail du peintre autrichien Gustave Klimt, pas en 1918, a été vendu ce mardi aux enchères pour plus de 86 millions d'euros un nouveau record en Europe. La vente a eu lieu à Londres et a été organisée par South Bays, la plus ancienne maison de vente aux enchères au monde. En fait, ce tableau était assez convoitée puisqu'il s'agit de l'une des dernières œuvres faites par l'artiste avant sa mort. La Dame à l'Éventail bat donc l'ancien record européen pour une vente aux enchères qui était détenue depuis 2010 par la sculpture « L'homme qui marche » du suisse Alberto Giacometti qui s'était vendu à l'époque pour un peu plus de 75 millions d'euros. Voilà, c'est la fin de ce résumé de l'actualité du jour. Évidemment, pensez à vous abonner pour ne pas rater le suivant, quel que soit d'ailleurs l'application que vous utilisez pour m'écouter. Rendez-vous aussi sur YouTube ou encore sur Instagram pour d'autres contenus d'actualité exclusifs. Vous le savez, le nom des comptes, c'est Hugo Descript. Écoutez, je crois que j'ai tout dit, prenez soin de vous et on se dit à très vite.